

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
SAUMUR . . . 30 fr.
Poste . . . 16
Paris . . . 8
Poste . . . 85 fr.
Paris . . . 16
Poste . . . 10
On s'abonne:
A SAUMUR,
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

SAUMUR, 13 AOUT

FERRY SIFFLÉ

Le Tonkinois Ferry, qui ne croit pas à la justice de Dieu, doit commencer à croire à la justice des hommes.
Nous avons raconté l'accueil peu équivoque que lui a fait la population lyonnaise. Les journaux de Lyon confirment absolument les détails donnés à cet effet.
Ils le complètent même sur certains points intéressants. Ainsi le *Nouvelliste de Lyon* donne par un chiffre la preuve de l'impopularité dont jouit l'opportunisme dans la seconde ville de France où il se croyait si triomphant.
Sur les cinquante mille électeurs lyonnais, dit le *Nouvelliste*, les opportunistes n'ont pu grand-peine trouver que cinq cents citoyens à peu près résolus à saluer de leurs acclamations M. Ferry.
« Ce sont ces cinq cents, triés avec soin sur le volet, qui ont formé le sanhédrin dans lequel l'ex-président du conseil a jeté la bonne parole, sûr d'avance qu'elle ne serait pas perdue, puisqu'elle tombait en terre choisie.
« Ce fameux banquet, qui restera dans les annales politiques comme un symptôme de la décadence d'un parti, avait été organisé avec la même circonspection que s'il se s'agissait d'une conspiration.
« C'est en vain qu'on en cherchait les organisateurs: pas de noms, pas d'adresse. Chacun rejetait sur son voisin la responsabilité de l'affaire. Ce n'était ni le comité central, ni la préfecture, ni les membres de la municipalité, ni tel ou tel groupe bien en vue.
« Ce n'était personne qu'un comité occulte, insaisissable, qui fit un tri consciencieux des invités, à telle enseigne que la presse conservatrice, malgré ses nombreuses demandes, n'a pu parvenir à faire connaître aux organisateurs qu'il eût été...

sensé de l'inviter à cette cérémonie politique. »

Nous n'avons pas à redire comment M. Ferry, à son arrivée et à son départ de la salle du banquet où il a péroré, a été hué, sifflé, conspué sur tous les tons.

Un incident néanmoins montre une fois de plus ce que vaut la bonne foi opportuniste. Les journaux amis du Tonkinois prétendent — naturellement — que l'accueil fait à leur patron a été organisé, payé et soldé par les infâmes réactionnaires, ces conservateurs, ces catholiques qui, on le sait, ne reculent devant aucune manœuvre.

Or, la police n'a opéré qu'une seule arrestation, celle d'un manifestant, qui désirait jeter dans le Rhône l'ex-président du conseil. Quel était ce manifestant? Un radical intransigent que la *Republique française* elle-même aura de la peine à faire passer pour un réactionnaire, car un conseiller municipal de l'extrême gauche l'a fait, une heure après, remettre en liberté.

Un détail comique: dans la journée de dimanche, un voyageur qui ressemble vaguement à M. Ferry et qui était descendu au même hôtel, a commis l'imprudence de faire dans les rues une petite promenade à pied. Il a été pris pour le Tonkinois. Immédiatement un cercle menaçant s'est formé autour de lui, et, malgré ses protestations, on allait lui faire un mauvais parti lorsqu'il a été, à grand-peine, délivré par la police.

Il était déjà désagréable pour un honnête homme d'avoir une ressemblance physique avec le sire de Fouchard; cette disgrâce, maintenant, va devenir dangereuse!

La réception faite à l'homme du Tonkin dans la seconde ville de France n'est pas seulement le symptôme de la fin de l'opportunisme; c'est aussi, en ce qui concerne le personnage lui-même, un acompte donné à la conscience publique.

Mais ce n'est qu'un acompte. Un châtiement plus sérieux est réservé au coupable.
(France nouvelle.)

Chronique générale.

Le discours de M. Jules Ferry défraie la polémique de tous les journaux; chacun, suivant son opinion, l'approuve ou le critique; mais, en somme, on doit y reconnaître les mêmes défauts et les mêmes qualités qui ont toujours signalé l'ex-président du conseil; il parle toujours mieux qu'il n'agit et il couvre toujours de belles phrases, de grands mots, ses plus mauvaises actions, ses plus déplorables campagnes.

Prenons, par exemple, le passage suivant:

« Vous savez bien qu'on ne fait pas accepter à une société des réformes qui dépassent le niveau moyen des opinions et des tempéraments. Vous n'oubliez pas que les réformes ont besoin d'une élaboration première, d'une adhésion générale et préalable qui ne s'obtient que par la propagande. Si cette propagande n'a pas été faite, si cette adhésion est douteuse, les réformes sont prématurées et elles échouent. »

M. Jules Ferry a tracé là le programme de tout vrai progressiste, mais il est malheureux que sa conduite, pendant qu'il était au pouvoir, ait été justement le contrepied de ces sages préceptes.

Pourquoi a-t-il agi constamment sans se préoccuper de cette adhésion générale à laquelle il déclare attacher tant de prix, et pourquoi a-t-il, au contraire, toujours manœuvré de manière à plaire à une coterie de personnages politiques qui ont la prétention de représenter la France et qui ne représentent, en réalité, qu'une infime minorité?

Voici quelques appréciations républicaines sur le discours prononcé par M. Jules Ferry au banquet de Lyon:

Le *Journal des Débats* raille la distinction subtile établie par M. Ferry entre les « radicaux » et les intransigeants. Et il ajoute: « Nous ne comprenons pas comment l'on

peut parler de la nécessité d'une majorité de gouvernement stable, homogène, compacte, tout en engageant les électeurs à envoyer au Palais-Bourbon, pêle-mêle, des partisans et des adversaires de l'existence du Sénat et du budget des cultes, des hommes qui ne s'entendent presque sur aucune des grandes questions de la politique.

Le *National* s'exprime en ces termes: « Toute cette logomachie, si habile qu'elle puisse être, ne vaut pas un fêtu. Distinguer entre le radicalisme et l'intransigeance est un artifice de rhéteur sans scrupules. »

La *Justice*: « N'avoir ni idées ni principes; dire blanc aujourd'hui, noir demain, au gré des circonstances, c'est là une politique qui n'a même pas pour elle le mérite de la nouveauté. »

La *Ligue* se demande ce qu'il y a au demeurant dans la longue et indigeste harangue de M. Jules Ferry; et elle répond: « simplement le contraire de ce que l'orateur avait dit au Havre ou dans ses mille et un discours.

UNE PURE FOLIE!

Dans les revendications politiques des 75 comités radicaux-socialistes de la Seine figure la convocation d'une Assemblée constituante.

Voici comment « un radical de gouvernement », M. Ranc, apprécie cette politique à laquelle M. Songeon, le successeur de Victor Hugo au Sénat, a donné son adhésion:

« C'est cela qui serait une belle opération et une jolie politique! A peine serions-nous sortis de la période électorale, à peine les Chambres seraient-elles réunies depuis six semaines ou deux mois, qu'il faudrait nous lancer dans une agitation politique dont personne ne pourrait prévoir ni la gravité ni la durée. Toutes les institutions existantes seraient remise en question et la République serait remise aux voix; qu'éviendrait, pendant cette gestation constitutionnelle, les pouvoirs publics, les Cham-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FEMME du RENÉGAT

PAR NELLY LIEUTIER
DEUXIÈME PARTIE

XIII. — DRAME
(Suite)

Henri Ollwiller et Hermann prirent la jeune fille avec toutes les précautions possibles, et ils se dirigèrent rapidement vers la ferme des Gundheim. Au moment où Clémence se disposait à les suivre, une main se posa sur son épaule et une voix murmura à son oreille:
— Vous n'irez pas avec eux, n'est-ce pas, madame?
Mme Sauvaitre se retourna pour lancer un regard de mépris à l'homme qui l'arrêtait.
— Vous vous êtes bien longtemps tenu à l'écart, monsieur; il eût mieux valu y rester complètement, ce me semble.
— Vous savez que je hais cet homme; je ne pourrais m'approcher tant qu'il était auprès de vous.
— Et vous hésitez sans doute aussi à venir, puisque votre vue seule a suffi pour provoquer sa

terreur et l'acte désespéré qui a failli mettre fin à sa vie.

— Vous m'aviez donc vu, madame?
— Oui, je cherchais et je suivais M^{lle} Ollwiller, et quelques pas à peine me séparaient d'elle lorsque je vous ai aperçue, et j'ai entendu ce cri terrible:

« C'est lui! Ah! c'est lui!

« Et, puisque vous vous permettez de m'interroger, il me semble que je puis bien prendre ce droit à mon tour. Pourquoi M^{lle} Ollwiller vous a-t-elle ainsi reconnu, et pourquoi s'est-elle jetée dans l'étang en vous voyant?

M. Sauvaitre était évidemment embarrassé.

Son assurance et sa jactance ordinaires avaient fait place à une pâleur et à un tremblement intérieur, qui ne pouvaient échapper à l'examen anxieux de sa femme.

— Vous ne me répondez pas, dit-elle, et cependant vous m'avez donné le droit de demander et de savoir.

Lucien comprit qu'il lui devait une réponse, fût-elle évasive ou imparfaite; mais elle pouvait lui donner le temps de préparer le mensonge qui lui était nécessaire.

— Je ne connais pas cette jeune fille, dit-il en cherchant à prendre le bras de sa femme pour l'entraîner. Il y a trop grand nombre d'années que je n'habite plus ce pays pour avoir conservé le

souvenir de ses habitants, et ce n'est que par des récits plus ou moins réels, que j'ai su, autrefois, le malheur qui avait frappé la famille des Ollwiller.

— Mais pourquoi la cherchiez-vous et vous trouviez-vous en ce moment auprès d'elle?

— C'était vous que je cherchais, madame. Arrivé chez moi quelques instants après votre départ, j'ai craint que vous n'avez manqué à la promesse que vous m'aviez faite, et je me suis dirigé de ce côté, presque certain que je vous y rencontrerais. Suis-je donc si coupable d'avoir deviné que c'était vous qui étiez une parjure?

— Je ne m'arrêterai pas à me disculper d'une faute que je n'ai pas commise, reprit la jeune femme; je ne vous avais pas promis de ne pas revoir Marthe, dont la triste maladie et la position malheureuse ne cessent jamais de m'intéresser.

— Et vous la surveillez de loin, en compagnie de son frère? reprit M. Sauvaitre, dont la bouche se plissa en un rictus de colère haineuse.

— Je pourrais refuser de répondre à cette accusation, monsieur; mais je veux bien vous dire que j'ignorais absolument la présence de M. Ollwiller auprès de sa sœur.

— Prouvez-moi la vérité de ce que vous me dites en me suivant, poursuivit M. Sauvaitre.

Clémence lui jeta un regard courroucé.
— Je ne suis que trop longtemps restée à vous écouter, reprit-elle, et je dois, au contraire, hâter

le pas pour rejoindre la pauvre enfant qui aura besoin de mes secours.

— Vous me suivrez! s'écria le misérable en saisissant le bras de Clémence.

Mais, par un bond aussi vif qu'imprévu, la jeune femme, dont la force et l'agilité étaient doublées par l'excitation nerveuse qui l'agitait depuis le commencement de cette scène, se jeta vivement sur le côté; et avant que M. Sauvaitre eût pu la ressaisir, elle avait pris en courant la route que parcouraient Henri et Marthe, qui ne pouvaient avancer aussi rapidement qu'elle le faisait elle-même.

M. Sauvaitre, la figure grimaçante et l'air furieux, n'osant la suivre de peur d'être aperçu par Henri ou par Hermann, était resté seul, non loin de l'étang, et regardant fuir Clémence, dont il sentait encore le mépris peser sur lui comme le plus horrible des cauchemars.

XIV. — LES CONSÉQUENCES DU DRAME

... Au moment où M^{me} Sauvaitre pénétra dans la ferme des Gundheim, Marthe venait d'être déposée sur le lit même de la fermière.

Les yeux de la pauvre fille étaient encore fermés, et une pâleur de marbre couvrait ses traits à demi défigurés.

— Voulez-vous la déshabiller complètement? demanda Henri en se tournant vers Clémence,

bres antérieurement élues, le gouvernement, la présidence de la République? Et, pendant cette longue période où tout serait en l'air, comment iraient nos affaires, et le commerce et l'industrie, et la politique extérieure? Demander à l'heure présente une Assemblée constituante, c'est vouloir faire table rase de tout ce qui existe, c'est créer de toutes pièces pour la France un état révolutionnaire, moins la révolution. C'est de la pure folie. »

P. BERT AU COUVENT.

L'*Intransigeant* signale dans la conduite de M. P. Bert une contradiction que l'on retrouve dans la conduite de bien des ennemis de l'Église. Ils ont un langage anti-religieux dans leurs proclamations aux électeurs, mais quand il s'agit de leur propre famille, ils savent où s'adresser pour faire donner à leurs enfants la meilleure éducation.

« Il faut soustraire, écrivait M. Paul Bert dans sa profession de foi de 1875, l'éducation nationale au joug des sectes religieuses. »

« Soit ! ajoute l'*Intransigeant*. Mais quand on est sincèrement imbu de ces principes, on ne fait pas élever ses filles au couvent des Ursulines d'Auxerre. »

L'argument est sans réplique.

RÉOCCUPATION DE KELUNG PAR LES CHINOIS.

On lit dans le *Temps* :

« On écrit que Kelung a été évacué le 22 juin ; ce même jour, six navires de guerre français ont passé en vue de Tamsui, faisant route au sud. »

Les Chinois ont réoccupé la ville dès le départ du dernier bâtiment de notre escadre de Chine, mais le premier acte de leurs soldats a été de mettre au pillage les établissements des résidents européens et de démolir de fond en comble les baraquements que le corps d'occupation avait construits sur un terrain avoisinant l'entrepôt de M. M. Jarline, Matheson et Co.

D'après les nouvelles qui nous parviennent, les négociants anglais établis avant la guerre à Kelung devaient être indemnisés par notre gouvernement des pertes subies pendant le bombardement de la susdite ville et recevoir le loyer des immeubles occupés par les troupes françaises. Devant les faits qui viennent de se passer, ils vont réclamer aux Chinois des indemnités pour la destruction de leurs propriétés. »

LE CHOLÉRA.

Le bulletin sanitaire de Marseille pour la journée de mardi porte 84 décès, dont 39 cholériques.

Parmi les décès ordinaires se trouvent ceux de quatre militaires provenant du camp du Pas-des-Lanciers, des 62^e et 123^e de ligne, des suites de la fièvre typhoïde.

Le maire a décidé l'installation de dix postes de secours dans la ville et de quatre

dans la banlieue. A cet effet, le maire a fait appel au concours des médecins et pharmaciens.

Le service de jour ne sera pas rétribué aux médecins, mais le service de nuit aura toujours deux médecins par poste avec une indemnité de 40 fr. chacun.

A proximité de chaque poste de secours une pharmacie devra être ouverte toute la nuit ; une indemnité de 30 fr. sera comptée au titulaire.

L'hôpital du Pharo est ouvert ; il a reçu hier 44 malades, et, sur les 42 de la veille, 7 sont décédés. Il restait donc hier soir 49 malades en traitement.

Le quartier de la mairie a été fortement atteint.

Le premier poste de secours installé au poste de sapeurs-pompiers a commencé à fonctionner dans la soirée.

A Toulon on signale deux décès cholériques : celui du nommé Blanc, musicien de la flotte, et celui d'un fourrier de la marine. L'autorité n'a pas fait connaître ces décès, qui ont été enregistrés comme cas sporadiques.

Plusieurs cas non suivis de mort ont, en outre, été constatés dans les faubourgs.

Quoique la situation paraisse devenir grave, l'autorité municipale n'a encore pris aucune mesure préventive sérieuse.

La ville de Grenade a perdu 2,400 habitants, c'est-à-dire qu'environ 40 pour cent des personnes atteintes par l'épidémie ont succombé.

LE CHOLÉRA AU TONKIN.

Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy une dépêche datée de Hai-Phong, 12 août, sept heures du matin.

Le général fait connaître qu'il est arrivé à Hai-Phong pour y établir son quartier général pendant l'épidémie cholérique. A la date du 40 août, le nombre des malades était de 64 ; le 41 août, 49 cas nouveaux ont été signalés, tous en dehors de l'hôpital.

Décès ce jour-là, 47 ; restent 66 malades atteints plus ou moins grièvement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 août.

L'indifférence du marché s'accroît chaque jour. Ce n'est pas un phénomène local : Londres souffre autant que Paris de l'absence totale des affaires.

Les rentes françaises, assez faibles au début, se relèvent mollement ensuite, mais sans regagner les cours de la veille : le 3 0/0 est à 80.75, l'amortissable à 82.45, le 4 1/2 0/0 à 108.80.

Le Crédit Foncier est ferme à 1.315. Il y a toujours quelques bons achats sur le marché du comptant. De même les obligations sont l'objet de demandes très-s suivies. Les obligations communales libérées de 85 fr. sont particulièrement bonnes à prendre en ce moment. Il y a 50 fr. à verser du 15 au 30 août, le versement suivant aura lieu dans six mois. Actuellement il suffit donc de disposer de 135 fr. pour avoir un titre qui rapportera 3 0/0 et participera au tirage du 5 octobre.

La Société Générale est bien tenue. Son dernier bilan fait ressortir l'augmentation des comptes de chèques et l'accroissement des bénéfices.

La logique veut que deux titres absolument semblables soient cotés au même prix : à ce compte, l'obligation nouvelle de l'Ouest-Algérien ne peut

toi et les autres, car j'ai dormi bien longtemps, n'est-ce pas ? et il me semble que j'ai fait des songes terribles.

— Ton sommeil a été très-agité, en effet, ma chérie, reprit vivement Henri chez lequel venait de luire à l'instant un espoir encore incertain ; mais j'étais auprès de toi, je ne t'ai pas quittée, et tu vas, je l'espère, te réveiller tout à fait dans un instant.

Marthe regardait et écoutait son frère, comme si elle demandait la vérité à des souvenirs qu'elle n'osait encore évoquer.

Cependant elle ajouta à voix presque basse :

— Pourquoi suis-je ici, au lieu d'être dans ma chambre, et pourquoi tante Victorine n'est-elle pas aussi auprès de moi pour veiller avec toi ?

— Tante Victorine est allée au château pour préparer tout pour t'y recevoir, ma chère enfant ; car, aussitôt que tu seras un peu remise du petit accident qui t'est arrivé et dont on te parlera plus tard, nous nous mettrons en route pour te reconduire dans ta demeure.

La jeune fille parut satisfaite de la réponse de son frère, lorsque, tout à coup, soulevant sa tête et le regardant avec plus de persistance :

— Et Jean ? dit-elle, où donc est-il, que je ne le vois pas avec toi ? — Est-ce que tu aurais quitté Paris sans lui ? — Cependant, lui aussi, il a promis de venir pour mon mariage ! — Car, tu sais ?

manquer d'arriver à 357 fr., cours de l'obligation ancienne. Il y a donc un joli bénéfice à réaliser en achetant au cours actuel.

Il en est de même pour l'obligation nouvelle des chemins de fer autrichiens qui est exempte de tous impôts.

La preuve la plus éclatante de la triste situation du Crédit Lyonnais, c'est l'émission du Nord de l'Espagne.

Depuis un mois, nous avons eu quatre émissions faites par diverses Sociétés, elles ont été couvertes 57 fois, 18 fois et 11 fois. La quatrième, celle faite par le Crédit Lyonnais, le Nord de l'Espagne, à peine close, ses titres perdent déjà 5 et 6 fr., tandis que les autres font prime de 27 fr. Voilà où est arrivé le patronage du Crédit Lyonnais protecteur de la Foncière Lyonnaise.

Nos chemins sont calmes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES PROCHAINES MANŒUVRES

Cantonnement de Troupes à Saumur

Pendant les manœuvres qui vont avoir lieu dans nos environs, la ville de Saumur aura à cantonner :

1^o LES LUNDI 7 ET MARDI 8 SEPTEMBRE

L'état-major de la 18^e division, comprenant : 8 officiers, 20 hommes, 20 chevaux ; — l'intendance, même division : 6 officiers, 34 hommes, 6 chevaux ; — l'ambulance, même division : 4 officiers, 25 hommes, 37 chevaux ; — la prévôté, même division : 4 officiers, 13 hommes, 9 chevaux.

2^o LE MARDI 8 SEPTEMBRE

L'état-major de la 35^e brigade, comprenant 2 officiers, 7 hommes, 7 chevaux ;
Le 32^e régiment d'infanterie : 60 officiers, 4,700 hommes, 50 chevaux ;
Le 66^e régiment d'infanterie : 60 officiers, 4,950 hommes, 50 chevaux.
Le 48^e bataillon de chasseurs : 20 officiers, 600 hommes, 20 chevaux ;
L'état-major de la 36^e brigade (quartier des Ponts) : 2 officiers, 7 hommes, 7 chevaux ;
Le 135^e régiment de ligne (quartier des Ponts) : 67 officiers, 2,450 hommes, 50 chevaux ;

Cavalerie : le 2^e chasseurs (la Croix-Verte) : 35 officiers, 450 hommes, 470 chevaux ;

L'artillerie de la division formant le parc sur le terrain des manœuvres (Saumur-ville) : 25 officiers, 350 hommes, 300 chevaux.

Le 77^e régiment de ligne : 64 officiers, 2,000 hommes, 50 chevaux, sera cantonné au Loreau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Soit un total de 354 officiers, 9,306 hommes et 4,076 chevaux.

LES GRANDES MANŒUVRES.

A l'approche des grandes manœuvres, il ne sera pas inutile de rappeler les obligations imposées aux propriétaires et cultivateurs et leurs droits en cas de dommages causés aux propriétés.

Les propriétaires de vignes ou de terres ensemencées ou non récoltées doivent les indiquer par des signes apparents.

Avant les manœuvres, les maires, avisés par les préfets, font connaître par affiches l'époque et la durée des manœuvres, ainsi que le territoire qui peut être occupé ou traversé.

Dans le cours des manœuvres, le corps d'armée n'est pas obligé de respecter d'une manière absolue les limites indiquées par les signes apparents placés sur le territoire susceptibles d'être endommagés par le passage des troupes ; mais ces limites ne peuvent être franchies que dans le cas où l'exécution de la manœuvre l'exige et seulement sur l'ordre des chefs de détachement ou des arbitres de la manœuvre.

Les commissions de règlement des indemnités sont composées, pour chaque corps d'armée opérant isolément, d'un fonctionnaire de l'intendance président, d'un officier du génie, d'un officier de gendarmerie et d'un membre civil désigné par le préfet.

La Commission, après avoir entendu les maires et les réclamants, fixe le chiffre des indemnités à allouer.

Si les intéressés acceptent cette fixation, ils reçoivent immédiatement le montant de l'indemnité ; au cas de contestation, un extrait du procès-verbal est remis au juge de paix ou au tribunal chargé de statuer sur les réclamations.

Sous peine de déchéance, les habitants qui subiraient des dommages doivent déposer leurs réclamations à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des troupes.

Le ministre de la guerre avait décidé que les réservistes de la classe 1878 appartenant à l'artillerie et à la cavalerie seraient en période en même temps que ceux de la classe 1876, c'est-à-dire du 23 août au 21 septembre, de manière à être rentrés dans leurs foyers pour les élections. Par suite, ils n'auraient point assisté aux manœuvres.

Sur les observations présentées par plusieurs commandants de corps d'armée, la question a été remise à l'étude et il se pourrait que les réservistes dont il s'agit ne soient convoqués qu'après le 18 octobre.

École de Cavalerie de Saumur.

Le *Journal officiel* du 11 août publie le programme du concours pour l'admission à l'emploi d'aide vétérinaire stagiaire à l'École d'application de cavalerie, en 1881.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- 1^o Être Français ou naturalisé ;
- 2^o Avoir obtenu le diplôme de vétérinaire dans une des trois écoles vétérinaires de France ;
- 3^o Justifier de sa moralité ;
- 4^o Réunir les qualités physiques requises pour le service militaire ;
- 5^o N'avoir pas dépassé l'âge de trente ans dans l'année du concours ;
- 6^o Être célibataire ou veuf sans enfants ;
- 7^o Avoir satisfait à un examen d'admission ;
- 8^o Souscrire un engagement d'honneur de servir comme vétérinaire militaire au moins pendant six ans à partir de l'expiration du stage (article 4^{er} du décret du 11 janvier 1860).

Les épreuves se composent de :

- 1^o Une composition écrite sur un sujet de pathologie médicale ou chirurgicale, de physiologie ou d'hygiène ;
- 2^o Une épreuve orale sur une partie quelconque de la médecine vétérinaire ;
- 3^o Un examen pratique sur un cheval sain ou malade.

Ces épreuves ont lieu devant une commission désignée par le ministre de la guerre. La position des vétérinaires est réglée par les décrets des 30 avril 1875, 26 décembre 1876 et 8 juillet 1884.

Les vétérinaires militaires qui demandent à quitter le service par démission avant d'avoir accompli la durée de leur engagement d'honneur, sont tenus de rembourser au Trésor la somme de 950 fr., montant de la première mise d'équipement allouée au commencement qu'à l'issue du stage.

Ils sont, en outre, exclus des emplois d'aide vétérinaire dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale.

LES QUARANTE MILLIONS.

La *Petite France*, journal omnibus et d'actualité, est à Tours, sous le patronage

dont il n'avait peut-être pas remarqué le retard.

La jeune femme se hâta de rendre le service qui lui était demandé.

Des linges très-chauds étendus sur son corps glacé, une boisson tonique et brûlante que le jeune médecin fit passer à travers les lèvres de la malade, suffirent pour rappeler en elle le sentiment de la vie et de la souffrance.

Au bout d'une demi-heure environ, elle ouvrit lentement les yeux et regarda devant elle, comme si elle ne voyait pas et que son cerveau fût encore la proie d'un rêve inachevé.

Puis elle se retourna et ses regards se fixèrent avec étonnement sur les objets qui l'entouraient et qu'elle ne reconnaissait pas.

— Je ne suis pas chez moi, dit-elle enfin avec une voix calme et douce qui l'avait abandonnée depuis longtemps.

— Où suis-je donc ici et qui m'y a conduite ?

Henri, qui se trouvait en ce moment à quelques pas de sa sœur, fit signe à Clémence et à la mère Gundheim de s'éloigner un peu, et il s'avança seul auprès de la jeune fille.

— Est-ce que tu ne me reconnais pas, moi ton frère ? lui demanda-t-il en lui prenant la main.

— Oh ! si, Henri, je te reconnais, et je suis bien contente de te voir, répondit naïvement la jeune malade dont les joues se colorèrent d'une vive rougeur ; il y a tant de jours que je ne t'avais vu,

ajouta-t-elle en souriant et en plaçant gaminement un doigt sur sa bouche.

Le jeune médecin frémit à cette question, et toutes ses craintes se réveillèrent.

Pourtant il reprit avec un air qu'il s'efforçait de rendre calme :

— Ne te préoccupes de rien en cet instant, ma chérie ; demain, quand tu seras mieux, on te dira tout ce que tu désires savoir.

En ce moment les yeux de Marthe, toujours inquiets, se tournèrent du côté où se tenaient silencieusement la mère Gundheim et Clémence, et occupée à donner elle-même quelques soins à ses vêtements mouillés, elle aperçut les deux femmes.

— Que font là ces deux étrangères et qui sont-elles ? demanda-t-elle à son frère.

Puis, tout à coup, reconnaissant la femme :

— Ah ! voilà la mère Gundheim ! s'écria-t-elle ; et le petit Hermann, fait-il toujours des grimaces ?

— Mais l'autre, l'autre, je ne la connais pas ?

— Madame est une amie nouvelle, qui nous a aidés à te soigner lorsque tu étais malade, reprit Henri, et elle veut bien nous accompagner au château pour jouir avec nous de ton rétablissement.

(A suivre.)

de M. Wilson, réédite, pour la vingtième fois, la sotte histoire des prétendues revendications d'argent de la famille d'Orléans et des quarante millions qu'ils auraient arrachés de la France écrasée par l'Allemagne.

Pour la vingtième fois, il faut donc répéter que cette imputation est un mensonge. Les princes d'Orléans n'ont réclamé ni un centime du Trésor. On les a tout simplement remis en possession des biens de terre, Chantilly, Amboise, Eu, etc., que l'Empire n'avait pu vendre à son profit. On leur a même pas restitué les revenus, que l'Etat avait reçus et dépensés pendant dix-huit ans. L'Etat a gardé, en outre, le prix des biens qui avaient été vendus; les princes n'ont rien eu ni rien réclamé. Les princes d'Orléans n'ont pas été spolies complètement, voilà la vérité; mais dire qu'ils ont pris ou reçu quoi que ce soit du domaine de la France, c'est un mensonge et une bêtise, qui prouvent seulement que ceux qui en font usage ont une peur affreuse du grand prestige royal et rien de sérieux à dire contre les princes.

(Union de l'Ouest.)

La même feuille dénonce en ces termes le « complot royaliste » :

« Le comité royaliste, présidé par M. le duc de Bisaccia, a fait distribuer dans les campagnes un grand nombre de brochures accusant la République d'être cause de la crise agricole et de la mauvaise situation des affaires. Le parti orléaniste compte sur ces brochures pour décider les habitants des campagnes à voter contre les républicains. »

« Le comte de Paris, d'habitude si avare, fait les frais de ces publications. »

Ce que la *Petite France* appelle un « complot », c'est l'exercice pur et simple de la liberté électorale, garanti, pour le moment, à tous les citoyens.

Quant à la sotte insinuation contre M. le comte de Paris, il sied mal au genre de M. Grévy de parler d'avarice. On ne soupçonnera ni le comte ni le beau-père de se ruiner en propagande électorale; l'un s'abstient et l'autre jouit de tant de privilèges que la politique ne lui est pas onéreuse, au contraire.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

2^e CONCOURS NATIONAL A VINCENNES.

MM. les Membres de la Société de Tir qui désireront profiter de la réduction du demi-tarif accordé par la Compagnie du chemin de fer, sont invités à donner, sans retard, leur nom à M. le capitaine Doussain, qui leur remettra une feuille de route et les pièces nécessaires.

Les pupilles du Bataillon scolaire, âgés de 14 ans, sont admis au Concours.

Les tireurs devront voyager par groupe de quatre au moins.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE ARABE

Derrière les négresses, sous les colonnades et à la porte des appartements qui ouvrent sur ces galeries, se tenaient les invitées, les amies des futurs époux, dans leurs plus brillants costumes, les unes assises, les autres debout, appuyées de l'épaule aux colonnettes de marbre ou au cadre intérieur d'une porte de cèdre ouvragé, dont les tentures de gaze étaient relevées.

Quel charmant coup d'œil, quel harmonieux ensemble !... les couleurs vives de l'arc-en-ciel se mariaient sans se heurter, les plus belles étoffes de ciel, orange, cerise, vert pâle, à ramages d'or et d'argent, scintillant aux lumières dans les mille plis des pantalons bouffants, des écharpes légères se soulevant au moindre souflet, des chemises de gaze brodées d'or laissant apercevoir toutes les blancheurs, toutes les souplesses de corps irréprochables; et quels flots de bijoux ! quels diamants brillants !... Que de fleurs en diamants, de perles étincelantes tremblant dans les che-

Le jour et l'heure du départ seront fixés dans une réunion générale à laquelle tous les adhérents seront spécialement convoqués.

LES SOCIÉTÉS DE TIR.

Quinze sociétés de tir sont régulièrement constituées en Maine-et-Loire :

La *Société de tir et de gymnastique d'Angers*; le 70^e territorial, à Saumur; la *Baugeoise*, à Bauge; les sociétés de Segré, Cholet, Feneu, Mûrs, Candé, Bécon, Saint-Clément-de-la-Place, du Champ, la *Fraternité de Soulaire*, la *Sentinelle de Sainte-Gemmes-sur-Loire*, l'*Avenir de Château-neuf-sur-Sarthe*, la *Lionnaise du Lion-d'Angers*.

La Société de tir et de gymnastique d'Angers, constituée depuis quelques mois seulement, compte aujourd'hui plus de sept cents membres.

Tramways Saumurois.

Mon cher Directeur,

Je ne puis m'empêcher de communiquer aux lecteurs de l'*Echo* la lettre suivante, où l'on apprécie de visu les bienfaits que répandent les tramways. Je n'y ajouterai pas un mot, sinon que c'est le *texte même* que vous avez sous les yeux.

« Asnières (Seine). »

« Je viens de lire avec plaisir, dans les journaux que vous avez eu la bonté de m'envoyer, vos articles, si vrais et si clairs, sur les tramways saumurois, et qu'on peut appliquer à tous les projets de tramways. »

« Je ne comprends pas que vos compatriotes de Saumur comprennent si mal, « la bonne Parole » que vous leur apportez sous forme de tramways à vapeur. »

« Oui, vous avez toujours raison d'affirmer que le commerce du pays se ressentira bientôt des bienfaits du chemin de fer, et que le petit commerce surtout en profitera. »

« Les tramways, c'est la vie apportée dans des pays routiniers et plongés dans le marasme, c'est la richesse foncière et commerciale augmentée, souvent dans de grandes proportions, c'est la vie plus agréable et plus facile. »

« Si vos compatriotes pouvaient se rendre compte, par eux-mêmes, du développement extraordinaire qu'a pris et que prend tous les jours un des quartiers d'Asnières que vous connaissez bien, depuis l'installation d'un tramway, ils en seraient bien étonnés, mais ils seraient bien plus surpris encore s'ils voyaient le progrès et l'agrandissement considérable d'une petite commune, comme celle de Gennevilliers, qui, située aux portes de Paris, était, avant le passage du tramway, absolument morte au commerce, et la propriété de petite valeur. Mais quelle heureuse transformation depuis cette époque, qui ne date, cependant, que de quelques années seulement ! Les grandes propriétés ont été divisées par de larges et belles rues, de nombreuses maisons ont été bâties, et la terre a pris une grande valeur et se vend facilement aujourd'hui, alors qu'on ne trouvait pas d'acheteurs avant le passage du tramway. »

« Enfin s'ils comprenaient bien l'esprit de progrès et d'honnêteté et leur véritable intérêt, qui vous guide dans cette campagne, et dont les résultats seront si heureux pour la prospérité et le développement du commerce de votre beau pays, ils seraient les premiers à vous bénir, et à vous aider, car je crois bien me rappeler qu'avant votre arrivée dans le pays ils ne croyaient guère à la réussite d'un si beau projet. »

« Signé: DELLUS. »

Pour copie conforme,

PAUL PROUTEAU.

TOURS.

L'incendiaire Perruchot. — Voici de nouveaux détails, publiés par le *Journal d'Indre-et-Loire*, à ajouter à ceux que nous avons donnés hier :

« On conduisit d'abord Perruchot dans l'église Saint-Symphorien où, laissé libre de ses mouvements, il a démontré de quelle manière il avait mis le feu, après avoir préalablement enlevé les bougies du maître-autel et placé une certaine quantité de chaises autour du grand orgue. »

« Perruchot fut ensuite conduit chez les Dames de la Retraite et de là au domicile de M. Gagelin. »

« Dans ces deux endroits, l'accusé a donné des détails d'une audace et d'une ruse remarquables. »

« Pour pénétrer dans la chapelle des Dames de la Retraite, Perruchot, qui connaissait les habitudes de l'établissement, s'était servi d'un trousseau de clés qu'il avait ensuite jeté dans la Loire. Sur ses indications, les objets ont été retrouvés mardi entre les ponts de pierre et de Saint-Symphorien. »

« Détail fourni par l'accusé : Au moment de l'incendie de la chapelle, il faisait, dit-il, la chaîne et se montrait un des plus empressés parmi les travailleurs. »

« Chez M. Gagelin, sculpteur, l'accusé, ne pouvant réussir à mettre la main sur la caisse, avait résolu de se venger en mettant le feu au grenier; mais il fut heureusement dérangé dans sa triste besogne par les aboiements du chien de la maison. »

« Tels sont les crimes commis par Perruchot et dont les moindres détails ont été fournis par lui avec la plus scrupuleuse exactitude. »

« Perruchot est âgé de vingt ans et exerce le métier de serrurier. »

« Il a été pendant trois ans détenu à la colonie de Mettray, où il remplissait les fonctions de moniteur de gymnastique, ce qui explique l'adresse et l'agilité qu'il a déployées dans l'accomplissement de ses crimes. »

« En dehors des faits reconnus par lui, on reproche à l'accusé plusieurs vols et tentatives de vols que l'instruction éclaircira. »

« Perruchot a des complices; mais il refuse obstinément de les faire connaître. « Je » laisse, dit-il, à l'autorité le soin de les découvrir. »

« On se trouve donc en présence non d'un

vulgaire voleur ou incendiaire, mais d'un criminel consommé.

« Perruchot comparaitra, dit-on, aux prochaines assises. »

« La famille de l'accusé habite Saint-Symphorien, où elle jouit de l'estime générale. »

Le lycée de filles. — Dans le budget annexe M, de l'exercice 1886, relatif aux établissements d'instruction secondaire, le lycée de filles de la ville de Tours est compris pour une somme de 50,000 fr.

Une première allocation de 50,000 fr. a déjà été accordée sur l'exercice 1885.

Nous recommandons l'excellente *Huile d'olive* surfine vendue à l'ÉPICERIE CENTRALE. — Cette huile, achetée directement à un producteur de Nice, est garantie pure et exempte de mélanges d'huiles exotiques. — Elle est vendue 4 fr. 20 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 45 c. par 5 kil. Prix spéciaux pour quantités plus importantes. Ne pas confondre cette huile avec celles vendues par les maisons de Salon.

Un spirituel écrivain a dit que l'amitié est un parapluie qui se retourne dès qu'il fait mauvais temps. — Cette définition humoristique ne fut heureusement pas loi; les lignes suivantes prouvent que l'amitié n'est pas un mythe et qu'elle est encore bonne à quelque chose. — « Tours-sur-Marne, le 8 février 1885. — Je prie M. Héritog, pharmacien, 28, rue de Grammont, de m'envoyer une boîte de ses excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50. Un ami m'a rendu un véritable service en me faisant prendre vos Pilules Suisses; j'étais très-constipé, l'appétit me manquait, aujourd'hui je me trouve déjà beaucoup mieux, c'est pourquoi je vous exprime mon entière satisfaction. Je vous autorise à donner à la présente toute la publicité que vous jugerez utile. » MILLIAT, fabricant de produits chimiques, à Tours-sur-Marne, par Ay (Marne). »

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofulose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démanagements, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

veux noirs !... Quels colliers magnifiques couvrant toutes les poitrines ! Quels bracelets merveilleux à tous les bras ! C'était un éblouissement, et je cherchais vainement quel tableau m'avait jamais représenté plus délicieux ensemble, quel spectacle m'avait montré plus étonnante splendeur et quel conte de fée m'avait raconté plus curieuse merveille. Au-dessus de nos têtes, le long des galeries découpées, d'autres mauresques se penchaient au balcon et envoyaient jusqu'à nous les reflets de leurs étoffes d'or et d'argent avec les éclairs de leurs diadèmes précieuses.

Derrière elles, des jeunes filles se promenaient dans leur costume de simple percale blanche, balançant leurs petites toques couvertes de séquins; de gais enfants couraient d'un groupe à l'autre, faisant flotter leurs pantalons bouffants et leurs vestes de couleurs voyantes.

Ce n'étaient partout que bizarres et harmonieux contrastes, que lumières et couleurs, qu'aspects séduisants et coquets, et pendant que Cara et moi contemplions ce tableau avec un ébahissement sans pareil, les tambourins s'agitaient toujours avec fièvre, les guitares gémissaient sous les doigts des négresses en accompagnant leurs chants, la petite danseuse continuait à fretiller des branches et, sous les galeries, passait un vague parfum de jasmin et d'orange, avec un murmure de voix semblable à un frais gazouillis d'oiseaux, marqué par le bruit ca-

dencé des bijoux se heurtant sur les souliers brodés.

Après un long moment consacré à notre admiration muette, nous commençâmes à circuler au milieu de cette réunion charmante. Les mauresques sont accueilliées, elles vous tendent facilement la main en vous souhaitant, dans leur langage chantant et gracieux, une bienvenue charmante. Elles nous firent visiter les appartements.

Autour de chacune des chambres étaient rangés, sur les tapis, de longs coussins de soie et d'or. Au-dessus d'eux, de ravissants coffrets de nacre ou de bois peint, couverts de ramages de fleurs et de feuillages, renfermaient les costumes et les bijoux de rechange de ces dames pour toute la durée des fêtes.

Quelques-unes, attardées dans leur toilette, étaient encore accroupies près d'eux en face de charmants petits miroirs. A moitié vêtues, la gorge et les bras nus, elles recevaient des mains de leurs suivantes, négresses, des colliers et des parures dont elles inondaient leurs cheveux. D'autres veillaient sur le sommeil de petits enfants dont les têtes ébouriffées et charmantes reposaient sur leurs genoux; d'autres enfin dormaient sur les coussins, gardant dans leurs poses abandonnées et immobiles quelque chose de majestueux et de plus gracieux encore que la vie.

Dans une autre salle, les mauresques soupaient,

formant de petits groupes bariolés autour de ces jolies tables nacre et écaille qui ressemblent à des tabourets. Des négresses leur servaient de la viande froide dans des plats dorés et du café dans de ravissantes petites tasses de Chine enfermées elles-mêmes dans des espèces de petits coquetiers en filigranne d'argent.

Quant aux rafraîchissements, ils étaient d'une grande simplicité et circulaient sous la forme d'eau fraîche dans de grands pots en faïence qui, passant de main en main, semblaient porter les délices sur toutes les lèvres.

Quoique l'usage s'y opposât, on nous mena voir la mariée que ses plus proches parents étaient occupés à habiller dans une pièce coupée en plusieurs rangs de tenture afin d'éviter tout regard indiscret. Elle était assise à la turque sur une sorte de lit, et de droite, de gauche, devant, derrière, les jeunes femmes lui essayaient ses diadèmes, ses colliers, ses parures. Son visage était charmant, ses joues et son front étaient comme nacrés, mais ses lèvres roses étaient sans sourire et sans vie, tandis que de longs cils impitoyablement baissés sur de beaux yeux noirs, que nous ne verrons que dans trois jours, nous prouvèrent que les mauresques savent, lorsque l'usage le veut, n'être ni curieuses ni bavardes.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE POMMEAU, FILS.

Par jugement en date du 10 mars 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti au profit du sieur Pommeau, Eugène, fils, fabricant d'engrais à Doué.

(686) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GARNIER, DENIS.

Par jugement en date du 10 août 1885, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Garnier, Denis, entrepreneur de travaux publics à Saint-Georges-Châte-lain.

Le Greffier du Tribunal,

(687) GAUTIER.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

A CÉDER
DE SUITE

Pour cause de santé,

Un Fonds de commerce d'Épicerie EN GROS

Exploité à Saumur depuis de longues années et très-bien achalandé.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. PINAULT, notaire.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M. AUBOYER. (644)

Etude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
A L'AMIABLE

PROPRIÉTÉ

D'un seul tenant,

Entourée de chemins, propre à faire un vignoble, contenant 4 hectares 9 ares environ. Maison d'habitation et servitudes. Située près la ville de Bourgueil.

S'adresser à M. FLEURIAU. (669)

Études de M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, docteur en droit, et de M. PINAULT, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M. PINAULT, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaurepaire, le **vendredi 21 août 1885**, à une heure de relevée, de :

1° LA PERRIÈRE, vaste immeuble, sis commune de Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire), au centre d'un riche vignoble et à proximité d'une gare de chemin de fer, et parfaitement aménagé pour le commerce des vins.

Ledit immeuble comprend : belle maison d'habitation fraîchement restaurée, grands magasins, bureaux, servitudes, cour, écuries, vastes caves, jardin anglais et jardin potager. Le tout d'une contenance de 40 ares 10 centiares.

Mise à prix, dix-huit mille francs, ci..... 18.000

2° UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, n° 39, comprenant deux étages, jardin, remise, écuries, louée présentement 1.800 fr.

Mise à prix, vingt mille francs, ci..... 20.000

3° UN CLOS DE VIGNE, d'une contenance de 27 ares 50 centiares, sis dite commune de Saint-Cyr-en-Bourg, près la Perrière.

Mise à prix, seize cents francs, ci..... 1.600

4° UNE PORTION DE JARDIN ET DE QUETIER, sis à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

Ces immeubles dépendent de la faillite du sieur Alfred ROUSTEAUX.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1° M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11 ; 2° à M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire ; 3° à M. L. BONNEAU, rue d'Alsace et M. L. PROUST, rue Dacier, syndics de la faillite Rousteaux. (682)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

ÉTUDE DE LA RELIGION

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

D'APRÈS LES

QUATRE ÉVANGÉLISTES

Par M. l'abbé MÉRIT

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et chez tous les libraires.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billets d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction,

A LOUER

Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arrosé, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER DE SUITE

MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

A VENDRE OU A LOUER

En totalité ou par parties

UN JARDIN

Situé près le pensionnat de la Retraite.

S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A VENDRE

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

CANOT à Vendre

S'adresser aux BAINS CIVILS.

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, à l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29.

On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, s'aux hygiéniques, etc., etc. (642)

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, rue des Basses-Perrières, SAUMUR.

Liquidations amiables et judiciaires.

Arbitrages et expertises comptables.

Recouvrements et renseignements, etc., etc.

Consultations absolument gratuites.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATONN, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 13 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Offres et Demandes

UN JEUNE HOMME, bon organisateur, possédant d'excellentes références religieuses et artistiques, aurait désiré une place d'organiste dans une paroisse de Saumur ou des environs. S'adresser à M. POBET, hôtel de la Paix, Saumur. (688)

ON DEMANDE à l'Usine hydraulique de Saumur :

1° Pour le service des bureaux, un jeune homme ayant une bonne écriture ;

2° Pour le service de la Ville, un jeune garçon désirant apprendre le métier de plombier et signer de suite.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (682)

ON DEMANDE un employé et un apprenti pour MM. BAUNAT et PINET, rue de la Comédie.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Bouteille pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tout les produits les marques de LA COMPAGNIE.

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 %	80 77	80 75	Est	796 35	798 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	514	514
3 % amortissable	82 50	82 47	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1240	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519 75	514	Est	379 75	380
3 % (nouveau)	80	80	Midi	1152 50	1155	— 1865, 4 %	520	520	Midi	378 75	378 75
4 1/2 %	107 25	107 10	Nord	1585	1590	— 1869, 3 %	464 50	465	Nord	388	388 75
4 1/2 % (nouveau)	108 80	108 80	Orléans	1335	1337 10	— 1871, 3 %	398	397	Orléans	381	381 25
Obligations du Trésor	508	505	Ouest	855	857 50	— 1875, 4 %	516	517 50	Ouest	379	378 25
Banque de France	5630	5030	Compagnie parisienne du Gaz	1485	1492 50	— 1876, 4 %	517	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	382 50
Société Générale	453 75	453 75	Canal de Suez	2017 50	2010	— 1876, 4 %	517	518 50	Paris-Bourbonnais	378	378
Comptoir d'escompte	977 50	980	C. gén. Transatlantique	470	470	Bons de liquid. Ville de Paris	527	527	Canal de Suez	576 50	576 50
Crédit Lyonnais	536 25	537 50	Russe 5 0/0 1870	94	94	Obligations communales 1879	458	459 75			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1317 50	1315				Obligat. foncières 1879 3 %	456 75	455			
Crédit mobilier	227 50	230				Obligat. foncières 1883 3 %	363	363 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans					LIGNE DE L'ÉTAT																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte							
8	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)		Saumur	8 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	13 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 10	8 41		
9	19	matin	omnibus-mixte.		Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	13 18	6 20	9 54		
1	25	soir			Brézé	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	7 15	10 24		
3	39	soir	express.		Montreuil	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39												
7	15	soir	omnibus.																											
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Direct	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	
8	21	matin	direct-mixte.		Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10	8 41	Montreuil	9 24	1 25	7 15	10 24
9	37	matin	omnibus.		Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 53	Neuville	6 28	1 28	7 58	Montreuil	10 10	1 35	8 10	11 19	
12	48	soir	express.		Lernay	7 02	8 11	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 27	4 37	8 30	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 53	1 57	8 58	Montreuil	10 55	1 45	8 45	11 54	
4	44	soir	omnibus-mixte.		Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 1	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 43	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 37	3 54	11 1	Arçay	7 50	2 59	10 28	Montreuil	11 40	2 00	9 00	12 05	
7	4	soir	omnibus (s'arr. à Tours)		Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 30	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 58	10 38	Montreuil	12 25	2 15	9 15	12 30	
10	24	soir	express-poste.														Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	1 25	7 15	Montreuil	10 24	1 35	8 10	11 19	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.